



Le déroulement d'un partenariat



Le processus de mise en place

Demande de partenariat

- Depuis le site internet ou par tout autre contact
- Présentation des motivations
- Type de partenariat (ponctuel ou permanent)

Validation de l'intérêt du partenariat

- Le CA se réunit et échange sur l'intérêt du partenariat.
- Pas de concurrence entre les partenaires
- Vérification des valeurs du futur partenaire.
- Validation à la majorité
- Rencontre toutes les 2 semaines

Processus d'adhésion

- Signature Charte partenariat
- Contact du partenaire à fournir et à intégrer dans le CRM (Hello Asso) pour futures communication
- Présentation de l'entreprise
- Logo
- Paiement de l'adhésion
- Facture

Communication initiale

- Communication avec vérification croisée de la com
- Communication de ASC sur:
 - LinkedIn
 - Site Internet
- Communication du partenaire sur les supports de son choix (linkedin recommandé)
- Relais des communications ASC fortement conseillée mais pas obligatoire

Choix Mise en avant

- Le partenaire a accès au calendrier des événements sur le site internet de l'association
- 9 semaines avant l'évènement, les mises en avant sont finalisées

Mise en avant

- Le courrier de demande d'inscription indique le partenariat
- Demande d'inscription envoyée 2 mois avant aux adhérents par mail
- Inscription diffusée sur le site internet de ASC
- Inscription diffusée sur le site linkedin de ASC
- Relance toutes les 2 semaines
- Présence du partenaire à l'évènement
- Présentation du partenariat pdt l'évènement
- Une brochure à remettre aux adhérents